



LIVRET D'ACCUEIL

ISTYA

2026-2027

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël
SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus
Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com



SOMMAIRE

Bienvenue	4
Nos valeurs	4
L'Exigence.....	4
La Transparence	5
L'Intrapreneuriat	5
L'Engagement social	6
L'Innovation	6
Présentation et informations pratiques.....	7
Nous contacter	7
Horaires de formation	8
Moyens d'accès	8
Accessibilité handicap	8
Gestion des incidents.....	8
Les outils	8
Restauration	8
Nos formations 2026-2027	8
Indicateurs de performances.....	14
Parcours de l'apprenant.....	15
Vie à ISTYA.....	16
1. Le règlement intérieur et la charte informatique.....	16
2. Assiduité, retards et absences	16
3. Médiation	16
4. Tenue professionnelle	17
5. Accueil des apprenants en situation de handicap	17
Accompagnement pédagogique.....	17
1. Le référentiel de certification	17
2. Le calendrier de l'alternance (CFA).....	17
3. Les emplois du temps.....	18
4. Le suivi de l'alternance (CFA)	18
5. Examens	18
Maître d'apprentissage.....	18
Les différents types de contrats.....	18
1. Le contrat d'apprentissage.....	18
2. Le contrat de professionnalisation	20
3. Les congés dans le cadre d'un contrat de professionnalisation / d'apprentissage	21

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël
SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus
Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com



La couverture sociale.....	22
Mobilité internationale	22
Aides à l'apprentissage	22
Carte Étudiant des Métiers	22
Premier équipement.....	23
Aide au permis de conduire	23
Aide mobili-jeune	23
Aide Personnalisée au Logement (APL)	23
La garantie VISALE	23
Loca-Pass.....	23
La prime d'activité.....	23
Aides transport	24
Le pass Culture	24
Télépéages moins chers	24
Insertion professionnelle et poursuite d'études	24
1. Insertion professionnelle	24
2. Poursuite d'études.....	24
Consignes de sécurité.....	24
Nos partenaires	25
Adresses utiles	26

Sommaire automatique : clic droit > « Mettre à jour les champs » après modification du document.

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël
SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus
Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com



Bienvenue

Toute l'équipe d'ISTYA est heureuse de vous accueillir dans le cadre de votre projet de formation. Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de notre établissement, qui réunit un Organisme de Formation (OF) et un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) préparant aux métiers des Travaux Publics.

Que vous soyez stagiaire de la formation continue ou alternant, ce livret a été conçu comme un guide de référence commun à l'OF et au CFA. Il présente notre fonctionnement, vos interlocuteurs, vos droits et les informations utiles à votre parcours. Les spécificités propres à chaque entité y sont clairement identifiées par des bandeaux « OF – Formation continue » et « CFA – Apprentissage ».

ISTYA a pour objectif de permettre à chacun d'acquérir des compétences pendant ou en dehors du temps de travail, en accueillant dès l'âge de 16 ans des personnes qui s'inscrivent dans un lien actif avec l'entreprise ou dans une volonté de créer leur activité.

L'ensemble du personnel reste à votre écoute. Nous vous souhaitons un parcours de formation marquant au sein d'ISTYA. Que l'expérience vous enrichisse et ouvre les portes du chemin que vous avez choisi.

La Direction

Nos valeurs

Chez ISTYA, les valeurs ne sont pas un assemblage de bonnes pratiques. Elles constituent le cadre dans lequel nous prenons nos décisions, organisons nos formations et accompagnons nos apprenants.

Chaque dispositif pédagogique, administratif ou qualité doit pouvoir être rattaché à l'une de ces valeurs. Comprendre les valeurs permet d'arbitrer une situation que la procédure n'aurait pas prévue. Chaque valeur est donc définie par ce qu'elle produit concrètement et par ce qu'elle interdit : une valeur qui n'oriente pas les comportements et les décisions n'a pas de portée réelle.

L'Exigence

L'exigence garantit la qualité de nos formations, la crédibilité de notre travail et la sécurité des personnes. Dans les métiers des Travaux Publics, où les exigences techniques, réglementaires et de sécurité sont fortes, elle nous conduit à refuser l'à-peu-près et à tenir nos engagements, y compris lorsque cela demande davantage de temps ou d'effort.

Ce qu'elle produit chez ISTYA :

- La vérification des compétences, qualifications et habilitations des formateurs ;
- Des dossiers administratifs complets et à jour ;
- Une préparation pédagogique structurée et le respect des programmes et des référentiels ;
- Des évaluations permettant de mesurer réellement l'acquisition des compétences ;
- Le respect strict des règles de santé et de sécurité ;
- La traçabilité des actions réalisées et le suivi régulier des apprenants.

Ce qu'elle interdit :

- Intervenir sans disposer des compétences ou habilitations nécessaires ;
- Dispenser une formation sans préparation suffisante ;
- Négliger une règle de sécurité ;

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël
SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus
Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com



- Valider une compétence qui n'est pas réellement acquise ;
- Privilégier la facilité au détriment de la qualité de la formation.

L'exigence implique également de savoir signaler une difficulté et, lorsque cela est nécessaire, de dire qu'une condition n'est pas réunie pour assurer une formation dans de bonnes conditions.

La Transparence

Chez ISTYA, la transparence signifie transmettre une information claire, sincère et utile aux apprenants, aux entreprises, aux formateurs et aux partenaires. Elle crée la confiance et permet de traiter les difficultés avant qu'elles ne deviennent des problèmes.

Ce qu'elle produit chez ISTYA :

- Des objectifs de formation clairement annoncés ;
- Des modalités d'évaluation connues des apprenants ;
- Le partage des résultats des évaluations et enquêtes lorsque cela contribue à l'amélioration des formations ;
- Une communication claire sur les contraintes, limites ou adaptations nécessaires à un parcours ;
- L'orientation d'un apprenant vers une autre solution lorsque celle proposée par ISTYA n'est pas adaptée à son projet ou à sa situation.

Ce qu'elle interdit :

- Dissimuler une difficulté ou attendre qu'un problème s'aggrave avant de le signaler ;
- Présenter une compétence comme acquise lorsqu'elle ne l'est pas ;
- Donner une information volontairement incomplète ou ambiguë ;
- Promettre une organisation, un résultat ou une solution qui ne peut pas être garanti.

L'Intrapreneuriat

L'intrapreneuriat consiste à permettre à chacun d'agir avec autonomie et responsabilité au sein d'un cadre commun : prendre des initiatives, proposer, et porter ses sujets jusqu'à leur résolution.

Ce qu'elle produit chez ISTYA :

- La recherche de solutions lorsqu'une difficulté pédagogique ou organisationnelle apparaît ;
- La possibilité de proposer de nouvelles méthodes pédagogiques ;
- L'adaptation des séquences aux besoins réels des apprenants ;
- La responsabilisation de chacun sur les sujets qu'il porte ;
- Le partage des bonnes pratiques et la formalisation des méthodes efficaces ;
- La participation active à l'amélioration continue.

Ce qu'elle interdit :

- Constater un problème sans chercher à contribuer à sa résolution ;
- Attendre systématiquement qu'une décision vienne d'un autre interlocuteur ;
- S'affranchir du cadre commun au nom de l'autonomie ;
- Conserver une pratique inefficace simplement parce qu'elle a toujours été utilisée ;
- Retenir une bonne pratique au lieu de la partager.

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël
SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus
Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com



L'Engagement social

L'engagement social consiste à utiliser la formation comme un véritable outil d'insertion, de qualification et d'évolution professionnelle. ISTYA intervient notamment auprès de publics qui souhaitent acquérir une qualification, retrouver un emploi, évoluer professionnellement ou accéder à des métiers en tension.

Ce qu'elle produit chez ISTYA :

- L'accompagnement individualisé des apprenants ;
- L'accès à des compétences directement mobilisables en entreprise ;
- La préparation aux Titres Professionnels et certifications ;
- L'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés dans leur parcours ;
- La prise en compte des situations de handicap et des besoins d'adaptation ;
- La prévention des ruptures de parcours et le lien permanent entre la formation et les entreprises ;
- La possibilité de créer des passerelles entre formation, alternance et emploi.

Ce qu'elle interdit :

- Considérer un apprenant comme un simple numéro de dossier ;
- Laisser durablement une difficulté sans réponse ;
- Négliger une situation susceptible de conduire à une rupture de parcours ;
- Réduire l'accompagnement à la seule réussite d'un examen ;
- Exclure une personne d'un parcours sans avoir étudié, lorsque cela est possible, les solutions d'adaptation ou d'accompagnement.

L'objectif n'est pas uniquement de former : il est de permettre à chacun de construire une trajectoire professionnelle solide.

L'Innovation

L'innovation concerne aussi bien les méthodes pédagogiques que les outils et l'organisation. Son objectif est d'utiliser ce que les nouvelles pratiques et technologies rendent possible pour mieux former, mieux accompagner et libérer du temps sur les tâches qui ont peu de valeur ajoutée.

Ce qu'elle produit chez ISTYA :

- L'utilisation d'outils numériques pour le suivi pédagogique et administratif ;
- Le développement de GALIA et des ressources mises à disposition des équipes ;
- L'utilisation raisonnée de l'intelligence artificielle dans les pratiques professionnelles et pédagogiques ;
- La diversification des supports et méthodes de formation ;
- Les mises en situation professionnelles et chantiers pédagogiques ;
- L'expérimentation de nouvelles pratiques lorsque celles-ci apportent une réelle valeur pédagogique.

Ce qu'elle interdit :

- Conserver un outil ou une procédure uniquement parce qu'il a toujours été utilisé ;
- Refuser une évolution sans l'avoir évaluée ;
- Faire réaliser manuellement une tâche répétitive lorsqu'un outil fiable permet de la simplifier ;

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël
SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus
Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com



- Utiliser la technologie sans bénéfice réel pour l'apprenant ou l'équipe.

L'innovation n'est pas une finalité en elle-même : elle doit améliorer la qualité, l'efficacité ou les conditions de travail et d'apprentissage.

Présentation et informations pratiques

Direction Générale

M. Thibaut ASTOLFI, **Directeur du CFA**
Service Relation Entreprise
Référént mobilité internationale et Handicap
Tel : 07.57.40.60.45
Mail : tastolfi@istyaform.com

Mme Nathalie SARFATI, **Responsable pédagogique**
Responsable administrative et médiation
Tel : 06.46.23.97.00
Mail : nsarfati@istyaform.com

L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique :

Monsieur Bellahreche GUELAÏLIA
Formateur référent TP CECU
Formateur référent TP MVRD
Madame Patricia GEMINARD
Formateur référent TP CC VRD

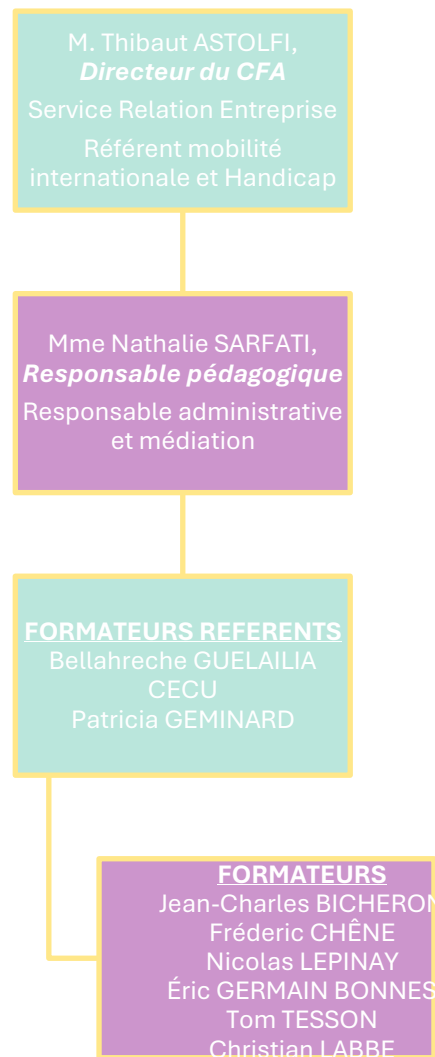
Rôle du formateur référent

- Assure le suivi individuel des apprenants
- Anime des sessions de formation
- Lien entre les formateurs et les stagiaires
- Participe à l'amélioration de la formation
- Veille à ce que les objectifs pédagogiques fixés au début de la formation soient atteints

Nous contacter

SITE ADMINISTRATIF :
249 Avenue du 8 Mai 1945 - Les Allées Victoria - 83700 Saint-Raphaël

SITE CHANTIER ÉCOLE :
ZA Les Esclapes - 83600 Fréjus
Tel : 06.46.23.97.00



ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël
SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus
Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com



Mail : contact@istyaform.com

Réception du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Horaires de formation

Les horaires sont communiqués selon l'action de formation. Ils peuvent être adaptés dans un intérêt pédagogique et dans le respect de la durée prévue de la formation.

Moyens d'accès

Site administratif : depuis Saint-Raphaël Gare Routière, ligne 7 Rostand, arrêt Petits Défends.

Site chantier école : depuis Saint-Raphaël Gare Routière, ligne 4, arrêt Salle Victor Hugo.

En transport personnel : sortie autoroute 38 vers Saint-Raphaël - Fréjus.

Parking

Un parking gratuit à proximité des sites

Condition accessibilité handicap

Établissement conforme aux règles en vigueur concernant les établissements recevant du public (ERP). Places de parking réservées aux personnes handicapées

Accessibilité handicap

Établissement conforme aux règles en vigueur concernant les établissements recevant du public (ERP). Des places de parking sont réservées aux personnes handicapées. Voir également la rubrique « Accueil des apprenants en situation de handicap ».

Gestion des incidents

Le traitement des incidents est une priorité chez ISTYA. Vous pouvez déclarer à tout moment, en dehors des suivis annuels, un incident en remplissant un formulaire de traitement des incidents. Ce formulaire est disponible sur notre site internet ou dans nos locaux. La demande sera traitée sous 15 jours maximum ; vous pouvez l'envoyer par mail à : nsarfati@istyaform.com.

Les outils

Galia : outil numérique permettant de consulter vos emplois du temps, évaluations, bulletins de notes, présences, suivi entreprise, les cours des formateurs et tous vos documents administratifs.

Matériel : ISTYA met à disposition le matériel nécessaire aux formations et, lorsque cela s'applique, à la passation des évaluations ou examens, conformément au référentiel de certification.

Restauration

Un micro-ondes est mis à disposition pour vos repas.

Nos formations 2026-2027

ISTYA développe une offre articulée autour de deux pôles complémentaires : les Titres Professionnels des métiers des Travaux Publics (CFA – alternance / POE) et les formations professionnelles, réglementaires et sécurité (OF – formation continue). Les formations sont proposées directement par ISTYA ou, lorsque la réglementation l'exige, en collaboration avec des partenaires habilités ou certifiés.

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS – ALTERNANCE – POE

Titre professionnel	Niveau – RNCP	Formats
TP Maçon en voirie et réseaux divers	3 – 38080	POE - Alternance
TP Canalisateur	3 – 38078	POE - Alternance
TP Conducteur d'engins de chantiers urbains	3 - 42797	POE - Alternance
TP Chef de Chantier VRD	5 – 41368	POE - Alternance
TP Conducteur de travaux VRD	6 – 41369	POE - Alternance

TP Maçon en Voirie et Réseaux Divers (Niveau 3 - CAP/BEP)

Durée : 12 mois en alternance (13 semaines en CFA) / POE

Objectifs :

- Réaliser les travaux de préparation et réaliser les couches structurantes d'une voirie ;
- Construire des ouvrages de petite maçonnerie et poser des éléments manufacturés de voirie ;
- Construire les réseaux enterrés de faible profondeur en tranchée ouverte.

Contenu de la formation :

- **CCP 1 : Réaliser les travaux de préparation et réaliser les couches structurantes d'une voirie**
 - o 1. Effectuer les opérations préalables aux interventions en sécurité sur un chantier d'un aménagement urbain ou rural
 - o 2. Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseaux
 - o 3. Suivre les terrassements et le réglage mécanique de couches structurantes de voiries ou le remblaiement de tranchées
 - o 4. Régler manuellement des couches structurantes d'une partie de voirie
 - o 5. Compacter des couches structurantes d'une partie de voirie ou le remblai d'une tranchée de faible profondeur
- **CCP 2 : Construire des ouvrages de petite maçonnerie et poser des éléments manufacturés de voirie**
 - o 6. Construire des petits ouvrages maçonnés d'un aménagement urbain ou rural
 - o 7. Poser des pavés et des dalles manufacturées
 - o 8. Réaliser un dallage béton pour un ouvrage de voirie d'un aménagement urbain ou rural
 - o 9. Mettre en œuvre des produits manufacturés de type bordures, caniveaux
- **CCP 3 : Construire les réseaux enterrés de faible profondeur en tranchée ouverte**
 - o 10. Poser les gaines, les fourreaux et les chambres de tirage pour les réseaux courant faible
 - o 11. Poser les gaines et les chambres de tirage pour les réseaux courant fort
 - o 12. Poser un collecteur d'eaux pluviales et réaliser les branchements

Habilitations : BF-HF et AIPR opérateur

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël
 SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus
 Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
 Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com



Débouchés : Maçon VRD, ouvrier voiries, paveur, agent d'entretien, etc.

Suite de parcours : TP Constructeur de routes, TP Conducteur d'engins, TP Chef de chantier TP routes et canalisations

TP Canalisateur (Niveau 3 - CAP/BEP)

Durée : 12 mois en alternance (13 semaines en CFA) / POE

Objectifs :

- Réaliser les opérations connexes à la pose d'une canalisation enterrée ;
- Construire un réseau d'assainissement en tranchée ouverte ;
- Construire un réseau d'adduction d'eau potable en tranchée ouverte.

Contenu de la formation :

- **CCP 1 : Réaliser les opérations connexes à la pose d'une canalisation enterrée**
 - o 1. Effectuer les opérations préalables à la pose d'un réseau enterré
 - o 2. Suivre le terrassement, sécuriser et régler le fond de fouille d'une tranchée
 - o 3. Réaliser l'enrobage de la canalisation, le remblaiement et le compactage de la tranchée
 - o 4. Réaliser les ouvrages coulés en place et maçonnés d'un chantier de canalisations
- **CCP 2 : Construire un réseau d'assainissement en tranchée ouverte**
 - o 5. Poser en tranchée un collecteur d'assainissement d'eaux usées ou d'eaux pluviales
 - o 6. Raccorder une grille ou un avaloir au collecteur principal
 - o 7. Poser un regard de visite d'assainissement ou se raccorder sur un regard existant
 - o 8. Réaliser les branchements particuliers, eaux usées et eaux pluviales
- **CCP 3 : Construire un réseau d'adduction d'eau potable en tranchée ouverte**
 - o 9. Raccorder un réseau neuf ou réparer une fuite sur une adduction d'eau potable existante
 - o 10. Poser en tranchée une canalisation d'eau potable
 - o 11. Poser les appareillages et accessoires de fontainerie sur une canalisation d'adduction d'eau potable
 - o 12. Réaliser les différents types de branchements sur un réseau d'adduction d'eau potable
 - o 13. Désinfecter une canalisation d'adduction d'eau potable et procéder aux essais

Habilitations : AIPR opérateur

Débouchés : Poseur de canalisations ou poseur en canalisation.

Suite de parcours : Chef de chantier TP

TP Conducteur d'engins de chantiers urbains (Niveau 3 - CAP/BEP)

Durée : 12 mois en alternance (13 semaines en CFA) / POE

Objectifs :

- Conduire une pelle hydraulique sur chenilles et une chargeuse sur pneus d'une masse inférieure à six tonnes, lors de chantiers urbains ;
- Conduire une pelle hydraulique sur pneus d'une masse supérieure à six tonnes, lors de chantiers urbains.

Contenu de la formation :

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël
SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus
Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com



- **CCP 1 : Conduire une pelle hydraulique sur chenilles et une chargeuse sur pneus d'une masse inférieure à six tonnes, lors de chantiers urbains**
 - o 1. Réaliser les opérations connexes à la conduite d'engins de production sur des chantiers d'aménagements urbains et ruraux
 - o 2. Circuler avec une chargeuse sur pneus équipée de fourches et manutentionner des charges
 - o 3. Déplacer ou charger des matériaux au moyen d'une chargeuse sur pneus équipée d'un godet 4 en 1 multifonctions (Drott)
 - o 4. Circuler avec une pelle hydraulique sur chenilles, charger des matériaux et manutentionner des charges
 - o 5. Réaliser des tranchées, des terrassements et des réglages de surfaces au moyen d'une pelle hydraulique sur chenilles en milieu encombré
- **CCP 2 : Conduire une pelle hydraulique sur pneus d'une masse supérieure à six tonnes, lors de chantiers urbains**
 - o 6. Réaliser les opérations connexes à la conduite d'engins de production sur des chantiers d'aménagements urbains et ruraux
 - o 7. Circuler à vide et à plein, charger des matériaux et manutentionner des charges au moyen d'une pelle hydraulique sur pneus
 - o 8. Réaliser des tranchées, des terrassements et des réglages de surfaces au moyen d'une pelle hydraulique sur pneus en milieu encombré

Habilitations : AIPR Opérateur – CACES R482 A et B1

Débouchés : Conducteur d'engins de chantier, conducteur de pelle hydraulique, conducteur de chargeuse, conducteur d'engins de travaux publics.

Suite de parcours : Évolution vers des fonctions de chef d'équipe ou de chef de chantier, ou vers d'autres qualifications des Travaux Publics selon l'expérience et le projet professionnel.

Nouveau référentiel applicable à compter du 13 octobre 2026.

TP Chef de Chantier Travaux VRD (Niveau 5 - Bac +2)
--

Durée : 12 mois en alternance (13 semaines en CFA) / POE
--

Objectifs :

- Préparer l'exécution d'un chantier en voirie et réseaux divers ;
- Diriger l'exécution d'un chantier en voirie et réseaux divers ;
- Clôturer l'exécution d'un chantier en voirie et réseaux divers.

Contenu de la formation :

- **CCP 1 : Préparer l'exécution d'un chantier en voirie et réseaux divers**
 - o 1. Vérifier les pièces administratives et réglementaires et demander les compléments indispensables au bon déroulement du chantier
 - o 2. Intégrer dans sa préparation les principes de prévention santé et sécurité, de protection de l'environnement, de qualité et de traçabilité
 - o 3. Ajuster ou définir les méthodes, les phasages, les solutions techniques et les budgets pour la réalisation du chantier
 - o 4. Définir, réserver et planifier les moyens nécessaires pour chaque phase des travaux du chantier

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com



- **CCP 2 : Diriger l'exécution d'un chantier en voirie et réseaux divers**
 - o 5. Manager les équipes du chantier
 - o 6. Réaliser les implantations secondaires et les contrôles des travaux réalisés
 - o 7. Suivre la production, analyser les résultats et rendre compte
 - o 8. Adapter les méthodes et optimiser les moyens de production en continu
 - o 9. Assurer la traçabilité des travaux réalisés
- **CCP 3 : Clôturer l'exécution d'un chantier en voirie et réseaux divers**
 - o 6. Réaliser les implantations secondaires et les contrôles des travaux réalisés
 - o 7. Suivre la production, analyser les résultats et rendre compte
 - o 9. Assurer la traçabilité des travaux réalisés
 - o 10. Assister à la réception des ouvrages d'infrastructures et coordonner le repliement du chantier

Habilitations : AIPR encadrant – BF HF

Débouchés : Chef de chantier, assistant chef de chantier.

Suite de parcours : Chef d'équipe gros œuvre, Conducteur de travaux

TP Conducteur de travaux VRD (Niveau 6 - Bac +3/4)

Durée : 12 mois en alternance (13 semaines en CFA) / POE
--

Objectifs :

- Réaliser une préparation de chantier en voirie et réseaux divers ;
- Piloter l'exécution d'un chantier de voirie et réseaux divers ;
- Faire réceptionner, clore les volets administratifs et financiers d'un chantier de voirie et réseaux divers.

Contenu de la formation :

- **CCP 1 : Réaliser une préparation de chantier en voirie et réseaux divers**
 - o 1. Proposer des solutions conformes aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques liés au travail et de transition écologique
 - o 2. Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers
 - o 3. Définir les méthodes d'exécution et élaborer le planning prévisionnel du chantier de voirie et réseaux divers
 - o 4. Construire le budget prévisionnel d'un chantier de voirie et réseaux divers
 - o 5. Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers
- **CCP 2 : Piloter l'exécution d'un chantier de voirie et réseaux divers**
 - o 6. Proposer des solutions conformes aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques liés au travail et de transition écologique
 - o 7. Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers
 - o 8. Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers
 - o 9. Manager des équipes de chantiers de voirie et réseaux divers
 - o 10. Effectuer le suivi technique et financier, analyser les écarts et définir les actions correctives

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël
SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus
Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com



- o 11. Établir les situations de travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client
- **CCP 3 : Faire réceptionner, clore les volets administratifs et financiers d'un chantier de voirie et réseaux divers**
 - o 12. Assurer la traçabilité de la réalisation du chantier de voirie et réseaux divers
 - o 13. Réaliser les démarches administratives d'un chantier de voirie et réseaux divers
 - o 14. Faire converger les intérêts de l'entreprise et du client lors des réunions de chantier de voirie et réseaux divers
 - o 15. Déclencher et participer aux opérations préalables à la réception et organiser la levée des réserves
 - o 16. Établir le décompte général et définitif des travaux et rédiger les documents nécessaires à la facturation client

Habilitations : AIPR concepteur – BF HF

Débouchés : Conducteur de travaux VRD, conducteur de travaux routiers, conducteur de travaux réseaux.

Suite de parcours : Responsable d'exploitation ou management de projet, Directeur de travaux.

Chaque formation est validée par un Titre Professionnel délivré par le Ministère du Travail, avec évaluation en entreprise et en centre (mise en situation, dossier professionnel, entretien final). Les formations bénéficient d'un accompagnement individualisé, de matériel moderne et de liens solides avec les entreprises du secteur pour une insertion rapide.

ORGANISME DE FORMATION – FORMATION CONTINUE

Santé, sécurité au travail et prévention des risques professionnels. ISTYA accompagne les entreprises et les professionnels dans la prévention des risques, la santé et la sécurité au travail, avec une attention particulière portée aux métiers du BTP et des Travaux Publics.

Domaine	Formations proposées	Objectifs / modalités
Secourisme au travail	SST Initial • SST MAC	Prévenir les risques professionnels, porter les premiers secours et intervenir efficacement face à une situation d'accident.
Travaux à proximité des réseaux	AIPR Opérateur • AIPR Encadrant • AIPR Concepteur	Acquérir ou actualiser les connaissances nécessaires pour intervenir en sécurité à proximité des réseaux et préparer l'examen AIPR correspondant au profil.
Habilitations électriques	H0V-B0 • BS • BE • BR • BC... selon les activités	Prévenir le risque électrique et préparer les participants aux opérations correspondant au niveau d'habilitation visé.
Sécurité incendie	Manipulation des extincteurs • Équipier de Première Intervention (EPI) • Évacuation	Prévenir le risque incendie, savoir réagir face à un départ de feu et appliquer les procédures d'alerte et d'évacuation.

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël
SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus
Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com

Travail en hauteur	Travail en hauteur • Port et utilisation des EPI antichute	Identifier et prévenir les risques de chute et utiliser les équipements de protection adaptés aux situations de travail.
Prévention des risques professionnels	Gestes et postures • Manutention • Prévention des TMS	Prévenir les risques liés aux manutentions, aux postures et aux contraintes physiques rencontrées dans l'activité professionnelle.
Conduite en sécurité	Engins de chantier • Chariots • PEMP / nacelles • Gerbeurs • Ponts roulants • Grues...	Former à l'utilisation et à la conduite en sécurité des équipements. La formation peut être adaptée aux matériels réellement utilisés par l'entreprise.
CACES® – en collaboration avec Phoenix Formation	R482 • R484 • R485 • R486A • R487 • R489 • R490	Préparation et tests CACES® réalisés en collaboration avec Phoenix Formation. Parcours CPF possibles pour les formations éligibles.
Sécurité métiers du BTP – Formation sur mesure	Formation destinée notamment aux agences d'intérim, entreprises du BTP et personnels intervenant sur chantier	Préparer les salariés aux risques liés à leur métier et à leur environnement de travail : sécurité chantier, EPI, comportements à adopter, circulation, coactivité et prévention des principaux risques professionnels.
Formations sécurité sur mesure	Programme construit selon les besoins de l'entreprise	Conception d'actions spécifiques selon les métiers, postes de travail, équipements, risques identifiés et objectifs de prévention de l'entreprise.

UNE FORMATION AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

ISTYA peut construire des formations sur mesure et directement sur chantier, en lien avec l'entreprise. Cette approche permet de travailler à partir des situations réelles rencontrées par les salariés et d'adapter les contenus aux métiers, aux équipements, à l'environnement de travail et aux risques spécifiques de chaque activité.

L'objectif : proposer une formation concrète, opérationnelle et directement applicable sur le terrain.

Liste non exhaustive – Les contenus peuvent être adaptés aux besoins et aux risques identifiés avec l'entreprise.

Indicateurs de performances

Chaque année, nous procédons au recueil d'indicateurs qui nous permettent de nous améliorer en continu. Les taux de satisfaction des stagiaires, des entreprises et des formateurs, ainsi que les taux de réussite, de poursuite d'études, d'employabilité, d'abandon et de rupture, sont consultables sur notre site internet.

CFA : conformément à l'article L. 6111-8 du Code du travail, sont également publiés chaque année le taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels, le taux de poursuite d'études, le taux d'interruption en cours de formation, le taux d'insertion professionnelle des sortants et la valeur ajoutée de l'établissement.

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël
 SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus
 Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
 Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com



Parcours de l'apprenant

CFA – APPRENTISSAGE : PARCOURS DE L'ALTERNANT

1. Phase de découverte et d'orientation

- Recherche d'informations sur les formations et le CFA ;
- Participation à des journées portes ouvertes et forums ;
- Conseils en orientation et choix du cursus.

2. Admission et inscription

- Entretien avec le responsable du service entreprise ;
- Test d'admission en fonction du diplôme choisi ;
- Dépôt du dossier d'admission avec les pièces justificatives ;
- Commission d'admission chaque vendredi et transmission de la décision d'admission ;
- Accompagnement dans la recherche d'entreprise et dans les démarches administratives concernant votre contrat d'alternance.

3. Début de la formation en alternance

- Intégration lors de la journée de pré-rentrée : remise du livret d'accueil, attestation des modalités, règlement intérieur, charte de l'apprenti, charte d'usage informatique ;
- Accès au matériel et aux équipements pédagogiques ;
- Communication des emplois du temps et de la gestion administrative du CFA ;
- Accompagnement des étudiants sans contrat d'alternance avec ateliers TRE chaque semaine.

4. Suivi et accompagnement de l'apprenant

- Accès au dossier numérique (notes, absences, appréciations) ;
- Entretiens individuels semestriels avec un formateur référent ;
- Suivi en entreprise deux fois par an ;
- Accompagnement des apprenants en situation de handicap.

5. Évaluations et examens

- Mises en situation d'examens organisées au cours de l'année ;
- Examens finaux selon le calendrier établi.

6. Insertion professionnelle et suivi post-formation

- Aide à la rédaction du CV et à la préparation des entretiens ;
- Mise en relation avec les entreprises partenaires ;
- Suivi post-formation pour favoriser l'intégration professionnelle.

OF – FORMATION CONTINUE : PARCOURS DU STAGIAIRE

- Transmission des informations pratiques et de la convocation (lieu, horaires, programme) ;
- Accueil des participants et présentation du cadre de la formation ;
- Réalisation des formalités d'émargement et des documents requis pour la session ;

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël
SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus
Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com



- Alternance entre théorie et pratique, avec une pédagogie adaptée aux profils et aux besoins des apprenants ;
- Évaluations en cours et en fin de formation et, si applicable, évaluation certificative ou finale prévue par le dispositif ;
- Remise des attestations en fin de formation.

Vie à ISTYA

1. Le règlement intérieur et la charte informatique

Ces documents sont à votre disposition sur le site internet et sur votre espace Galia. Pour les alternants, nous les voyons ensemble lors de la journée de pré-rentree, de façon à échanger sur les modalités. L'inscription ou l'entrée en formation vaut acceptation du règlement intérieur.

2. Assiduité, retards et absences

L'assiduité constitue une obligation. Elle implique la présence à l'ensemble des séquences de formation, le respect des horaires, la participation aux activités pédagogiques ainsi que la présence avec le matériel nécessaire.

Tout retard, absence ou départ anticipé doit être signalé et justifié dans les meilleurs délais auprès d'ISTYA (par téléphone au 06.46.23.97.00 ou par mail : contact@istyaform.com), ainsi qu'auprès de votre employeur. Les retards, absences et départs anticipés sont enregistrés ; une décharge doit être signée en cas de départ anticipé d'une formation.

CFA – Dispositions spécifiques apprentis : conformément aux dispositions du contrat d'apprentissage, les absences, retards et départs anticipés sont communiqués à l'employeur et les relevés d'absences lui sont transmis régulièrement. Les absences font l'objet d'un suivi gradué :

- **Absences totales (justifiées et injustifiées)** : 10 % : appel de rappel à l'apprenant et à l'employeur ; 20 % : entretien pédagogique avec l'apprenant, son tuteur ou maître d'apprentissage et le responsable pédagogique ; 30 % : convocation devant le conseil de discipline, qui statue sur la poursuite de la formation.
- **Absences injustifiées** : 5 % : appel de rappel à l'apprenant et à l'employeur ; 8 % : entretien pédagogique avec le responsable pédagogique et le tuteur ou maître d'apprentissage ; 10 % : saisine du conseil de discipline pouvant entraîner une exclusion de la formation ou toute autre mesure prévue par la réglementation applicable.

En cas de suspicion de désengagement ou d'abandon, la procédure détaillée figure dans le règlement intérieur.

3. Médiation

Le CFA dispose d'un dispositif de médiation permettant d'anticiper et de prévenir les ruptures de contrats d'apprentissage, dans un objectif de sécurisation du parcours du jeune dans son ensemble.

La médiation accompagne les jeunes pour résoudre des difficultés liées au contrat d'apprentissage, à la formation en centre ou toute difficulté mettant en danger la poursuite du contrat (santé, mobilité, logement...). Elle accompagne aussi les apprenants en cas de rupture du contrat d'apprentissage dans la recherche d'une autre entreprise ou de toute autre solution temporaire ou pérenne. Nathalie SARFATI vous accompagne dans la médiation tout au long de votre parcours.

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël
SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus
Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com



4. Tenue professionnelle

Au regard des questions d'hygiène et de sécurité, la tenue doit être conforme à la législation et aux règles en vigueur propres à chaque profession.

5. Accueil des apprenants en situation de handicap

Nos locaux sont adaptés à l'accueil des personnes en situation de handicap. Thibaut ASTOLFI est votre référent handicap : il est présent sur le site et se rend disponible pour vous accompagner tout au long de votre parcours.

Coordonnées du référent handicap : M. Thibaut ASTOLFI, Directeur du CFA – Tél : 07.57.40.60.45 – Mail : tastolfi@istyaform.com

Procédure d'accueil des apprenants en situation de handicap

Lorsqu'un futur apprenant mentionne une situation de handicap au cours de l'entretien d'admission, le référent handicap procède à une évaluation de la faisabilité du projet du candidat, en tenant compte de sa situation de handicap et du choix de la formation. Si la faisabilité n'est pas confirmée, le candidat est orienté vers des partenaires potentiels tels que d'autres centres de formation, les missions locales ou France Travail.

Le parcours pédagogique est adapté en fonction du handicap, pour le bon suivi de la formation. L'équipe pédagogique est tenue informée et le référent s'assure du bon respect des consignes. Le référent handicap travaille en étroite collaboration avec l'ADCP pour garantir que les conditions d'évaluation respectent les directives établies par les autorités compétentes (inscription, passage des épreuves auprès du SIEC, des maisons des examens, en coordination avec les inspecteurs, etc.).

Tout au long de votre cursus, vous pouvez nous retourner un questionnaire des besoins et attentes de l'apprenant en situation de handicap, de façon à nous permettre d'adapter votre parcours. Un registre d'accessibilité est disponible sur le site internet.

Pour aménager votre session d'examen : contactez notre référent handicap. Les étapes sont les suivantes :

- Compléter le formulaire de demande d'aménagements d'épreuves, conjointement avec le centre de formation ;
- Communiquer ce formulaire à son médecin (traitant, spécialiste, MDPH) ;
- Demander à ce médecin de compléter la partie « formulaire médical » ;
- Envoyer ou remettre l'ensemble de ces documents dûment complétés à l'organisme organisateur de la session d'examen, pour l'étude de faisabilité, au plus tard 3 mois avant la date de démarrage de la session d'examen.

Accompagnement pédagogique

1. Le référentiel de certification

Les formations s'effectuent selon les référentiels de certifications inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et des instances qui délivrent les habilitations et agréments.

2. Le calendrier de l'alternance (CFA)

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël
SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus
Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com



Le calendrier de l'alternance est communiqué à l'apprenant, à ses responsables légaux s'il est mineur, et à l'entreprise au début de la formation, ou en cas de modification de celui-ci pendant l'année de formation.

3. Les emplois du temps

Ils sont accessibles à toutes les parties prenantes, à chaque période et à chaque modification, sur Galia. Lors de la journée de pré-rentree, nous vous présentons cet outil.

4. Le suivi de l'alternance (CFA)

Chaque partenaire de la formation a accès au dossier numérique de l'apprenant : notes, appréciations, absences, suivi disciplinaire et appréciations entreprises. Un suivi en entreprise est réalisé deux fois par an. Par ailleurs, les apprenants sont reçus en entretien individuel deux fois par an pour s'assurer du bon déroulement de la formation au sein du CFA.

5. Examens

Les examens se déroulent en fin de cursus de nos formations. Un calendrier annuel vous est remis avec les dates de vos examens ; les convocations détaillées vous sont remises dès réception. Des mises en situation d'examens sont organisées une fois dans l'année.

SPÉCIFICITÉS CFA – APPRENTISSAGE

Maître d'apprentissage

Le rôle du maître d'apprentissage. Le maître d'apprentissage peut être le chef d'entreprise ou un salarié volontaire. Il doit être majeur et posséder des compétences professionnelles dans le domaine du diplôme visé ainsi que des qualités pédagogiques. Il doit avoir un diplôme de même niveau ou supérieur à celui préparé, ou un diplôme de niveau inférieur à condition d'avoir 3 ans d'expérience professionnelle. Il encadre au maximum 2 apprentis + 1 redoublant.

Il assure la formation pratique de l'apprenti et l'accompagne jusqu'à l'obtention de son diplôme : en le formant pendant son temps de travail, en se rendant disponible pour ses questions et son intégration, en suivant son parcours en CFA et ses résultats, et en participant aux relations avec le CFA.

L'employeur doit : accueillir l'apprenti et lui présenter l'entreprise, organiser et planifier les tâches, l'accompagner dans la découverte du métier, évaluer ses compétences professionnelles, veiller à des conditions de travail sûres et conformes, l'informer des règles et usages internes, l'inscrire au CFA adapté à son projet professionnel et aux épreuves du diplôme, et, en cas de handicap, adapter les conditions avec un spécialiste si besoin.

Les différents types de contrats

1. Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre une entreprise, un apprenti et un centre de formation (CFA). Il permet d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme technologique, professionnel ou un titre homologué. Ce contrat prévoit une durée hebdomadaire de 35 heures, réparties entre le temps en entreprise et les périodes de formation au CFA.

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël
SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus
Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com



Public concerné

- Destiné aux jeunes de 16 à 30 ans, ou dès 15 ans pour ceux issus d'une classe de 3^e ;
- D'une durée de 6 mois à 3 ans, selon le cycle de formation ;
- Peut être porté à 4 ans sans limite d'âge pour les apprentis en situation de handicap.

Période d'essai et cadre du contrat

- Une période d'essai de 45 jours effectifs en entreprise est prévue à compter de la date d'embauche ;
- La date de fin du contrat ne peut excéder le 31 août de la dernière année de formation ;
- Le contrat peut débuter jusqu'à 3 mois avant le début de la formation. L'alternant dispose de 3 mois après l'entrée en formation pour trouver un contrat d'apprentissage, et de 6 mois en cas de rupture ;
- Un maître d'apprentissage salarié peut encadrer 2 apprentis, tandis qu'un maître d'apprentissage employeur peut superviser 2 apprentis et 1 redoublant.

Rémunération dans les Travaux Publics

L'accord du 8 février 2005, étendu le 17 août 2005, relatif au statut de l'apprenti dans le Bâtiment et les Travaux Publics fixe des taux de rémunération plus élevés que ceux prévus par la loi. Toutefois, pour la tranche d'âge de 26 à 29 ans, il convient d'appliquer la rémunération fixée par le décret du 28 décembre 2018, à savoir 100 % du SMIC ou, s'il est supérieur, le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant la durée d'exécution du contrat d'apprentissage.

Salaires de l'apprenti	Apprenti – de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1ère année d'alternance	40 % du Smic	50 % du Smic	55 % du Smic ou du SMC	100 % du Smic ou du SMC
2ème année d'alternance	50 % du Smic	60 % du Smic	65 % du Smic ou du SMC	100 % du Smic ou du SMC
3ème année d'alternance	60 % du Smic	70 % du Smic	80 % du Smic ou du SMC	100 % du Smic ou du SMC

En pourcentage du Smic ou du SMC si existant.

Rémunération 2026 (au 01/01/2026) :

Salaires de l'apprenti	Apprenti – de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1ère année d'alternance	729,21 €	911,52 €	1 002,67 €*	1 823,03 €*
2ème année d'alternance	911,52 €	1 093,82 €	1 184,97 €*	1 823,03 €*
3ème année d'alternance	1 093,82 €	1 276,12 €	1 458,42 €*	1 823,03 €*

- **Exonération des charges patronales :** suite à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019, tous les employeurs d'apprentis, qu'ils soient artisans ou non et quel que soit leur effectif, bénéficient pleinement de la réduction générale de cotisations sur un périmètre complet

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël
SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus
Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com



(cotisations de retraite complémentaire et cotisations chômage incluses). Cette réduction n'est toutefois possible que pour les rémunérations inférieures ou égales à 1,6 fois le SMIC.

- **Exonération des cotisations sociales salariales** : le décret n°2025-290 du 28 mars 2025 prévoit l'exonération des apprentis de la totalité des cotisations salariales d'origine légale et conventionnelle pour la part de leur rémunération inférieure ou égale à 50 % du salaire minimum de croissance en vigueur.
- **Aides aux employeurs** : une prime de 5 000 € est accordée aux entreprises de moins de 250 salariés pour l'embauche d'un apprenti en première année de contrat, et de 2 000 € pour les autres entreprises.

Procédure de signature du contrat d'apprentissage

Contact : Nathalie SARFATI, Responsable pédagogique, administrative et médiation – Tél : 06.46.23.97.00 – Mail : nsarfati@istyaform.com

Une fiche de renseignement est remise à l'apprenant et doit être remplie par l'entreprise avec signature et cachet obligatoires. Deux modes de gestion du contrat sont possibles :

1. L'employeur délègue au CFA l'établissement du contrat : l'employeur renseigne la fiche de renseignement ; le CFA complète le CERFA et la convention de formation ; l'employeur et l'apprenant (ou ses représentants légaux s'il est mineur) signent les documents ; le CFA enregistre le contrat auprès de l'OPCO.

2. L'employeur établit lui-même le contrat : l'employeur envoie au CFA le CERFA complété avec les informations de l'apprenti et de l'entreprise ; le CFA complète la partie « Formation » et édite la convention ; l'employeur retourne 3 exemplaires signés du CERFA et 2 exemplaires de la convention signés ; le CFA enregistre le contrat auprès de l'OPCO.

Le contrat peut être conclu jusqu'à 3 mois avant le début de la formation au CFA.

Rupture du contrat

Pendant la période d'essai (45 jours en entreprise) : l'apprenti et l'employeur peuvent mettre fin au contrat sans préavis, sans justification et sans procédure spécifique.

Après la période d'essai : la rupture peut être effectuée d'un commun accord, avec un document écrit signé par toutes les parties, notifié au directeur du CFA. En cas de désaccord, certains motifs peuvent être invoqués pour une résiliation ; il est recommandé de contacter le CFA pour toute demande de rupture.

Accompagnement en cas de rupture : le CFA met en place un dispositif de continuité. L'apprenti peut poursuivre sa formation théorique pendant 6 mois ; le CFA l'accompagne dans la recherche d'un nouvel employeur en lien avec le service public de l'emploi ; l'apprenti bénéficie du statut de stagiaire de la formation professionnelle et reste couvert par la Sécurité sociale. Pour tout renseignement, le service placement du CFA est disponible.

2. Le contrat de professionnalisation

Il s'agit d'un contrat de travail (CDD) en alternance de 12 à 24 mois selon la durée du diplôme à préparer. Il permet de favoriser l'accès des jeunes et des demandeurs d'emploi à une qualification professionnelle ou un titre homologué au RNCP. Ce contrat permet d'alterner des périodes d'enseignement et d'exercice de l'activité en entreprise.

- La période d'essai est de 30 jours ; la période d'examen doit être incluse dans la durée du contrat ;

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël
SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus
Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com

- Le tuteur doit avoir au moins 2 ans d'expérience dans une qualification en rapport avec l'objectif visé par le stagiaire. S'il est salarié, il peut superviser 3 salariés en contrat d'alternance ; s'il est employeur, 2 salariés en contrat d'alternance ;
- Le financement de la formation peut être pris en charge par l'OPCO. L'employeur doit être à jour dans le paiement de ses cotisations, sinon la prise en charge sera refusée par l'OPCO et la formation sera à la charge de l'entreprise ;
- Exonération des cotisations patronales au titre des assurances sociales et allocations familiales pour les demandeurs d'emploi de 45 ans et plus ; réduction des cotisations patronales selon le dispositif dit « réduction Fillon » ; le salarié n'a aucune exonération des charges (environ 22 % du salaire brut) ; indemnisation du tutorat ;
- Pour les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, une aide de 2 000 € est versée à l'employeur par l'OPCO ; pour les travailleurs handicapés, aide de 6 000 €.

Rémunération : le salarié alterne périodes de formation et temps de travail en entreprise. Il perçoit une rémunération équivalente à un pourcentage du SMIC, qui varie selon son âge et son niveau de formation. Contrairement au contrat d'apprentissage, le salaire de l'apprenant en contrat de professionnalisation n'est pas exonéré des charges sociales patronales et salariales.

Niveau de formation	Moins de 21 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
Diplôme inférieur au bac ou niveau IV	55 % du Smic	70 % du Smic	100 % du Smic (ou 85 % du SMC)
Diplôme supérieur ou égal au Bac	65 % du Smic	80 % du Smic	100 % du Smic (ou 85 % du SMC)

La signature d'un contrat de professionnalisation est identique à celle d'un contrat d'apprentissage. La facturation des heures de formation suivies par l'apprenant(e) au centre est adressée directement à l'OPCO en cas de subrogation, ou à l'entreprise qui se fait rembourser par l'OPCO. Les heures d'absence non légales n'étant pas prises en charge par l'OPCO, elles sont facturées à l'entreprise et peuvent être déduites du salaire du jeune.

3. Les congés dans le cadre d'un contrat de professionnalisation / d'apprentissage

Congés annuels : les congés annuels sont toujours pris sur le temps de présence en entreprise. L'apprenti(e) dispose de 2,5 jours de congés par mois de travail effectué. Le choix des dates se fait en accord avec le maître d'apprentissage ou le responsable de la structure.

Congés pour examen : l'apprenti(e) bénéficie de 5 jours de congés supplémentaires afin de préparer ses épreuves en fin d'apprentissage, et des jours nécessaires au passage des examens.

Congés pour événements familiaux : l'apprenti(e) dispose des congés habituels prévus dans le Code du travail. Il doit pour cela se rapprocher de son maître d'apprentissage.

Médiation : l'employeur ou l'apprenti peuvent saisir un médiateur pour résoudre les différends relatifs à l'exécution ou à la rupture du contrat. Le recours au médiateur est même obligatoire pour l'apprenti qui souhaite rompre son contrat d'apprentissage au-delà des 45 premiers jours de formation en entreprise. Selon l'activité de l'entreprise, le recours au médiateur se fera auprès de la chambre de commerce et d'industrie (entreprise commerciale ou industrielle), de la chambre d'agriculture (entreprise agricole) ou de la chambre des métiers et de l'artisanat (entreprise artisanale). Nathalie SARFATI vous accompagne dans la médiation tout au long de votre parcours au CFA.



La couverture sociale

En tant qu'alternant, vous bénéficiez des mêmes droits qu'un salarié en matière de protection sociale : remboursement des soins, indemnités journalières en cas d'arrêt maladie, prise en charge des accidents du travail.

Démarches obligatoires

- Informer la Caisse d'Assurance Maladie de votre lieu de résidence en envoyant : l'imprimé S1104 (déclaration de changement de situation), une copie de votre contrat de travail, votre dernier bulletin de salaire, un RIB et une pièce d'identité ;
- Créer un compte sur le site Ameli afin de suivre vos remboursements et effectuer vos démarches en ligne (www.ameli.fr).

En cas d'arrêt de travail

- Transmettre sous 48 heures les volets 1 et 2 de l'arrêt de travail à la Caisse d'Assurance Maladie ;
- Envoyer une copie de l'arrêt de travail à votre employeur et au CFA ;
- Respecter les horaires de présence obligatoire à domicile (9h-11h et 14h-16h), sauf autorisation médicale spécifique.

En cas d'accident du travail

- Informer immédiatement votre employeur ou le CFA, qui établira une déclaration d'accident du travail ;
- Envoyer les documents médicaux nécessaires à l'Assurance Maladie et à votre employeur/CFA ;
- Se conformer aux éventuels contrôles médicaux demandés.

Pour toute information complémentaire, consultez le site officiel de l'Assurance Maladie : www.ameli.fr.

Mobilité internationale

Durée : le contrat d'apprentissage peut être exécuté en partie à l'étranger pour une durée qui ne peut pas dépasser un an. Dans ce cas, la durée d'exécution du contrat en France est au minimum de 6 mois.

Exécution du contrat : pendant cette période, l'entreprise ou le CFA est seul responsable des conditions d'exécution du travail. L'apprenti est soumis aux règles du pays d'accueil concernant la santé et la sécurité au travail, la rémunération, la durée du travail, le repos hebdomadaire et les jours fériés.

Couverture sociale UE : l'apprenti relève de la sécurité sociale du pays d'accueil.

Couverture sociale hors UE : la couverture sociale de l'apprenti dépend de la réglementation sociale du pays d'accueil ou des dispositions de la convention bilatérale de sécurité sociale conclue avec ce pays.

Aides à l'apprentissage

Carte Étudiant des Métiers

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël
SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus
Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com



Les apprenants possèdent une carte d'étudiant des métiers. Différentes réductions de tarifs sont accordées grâce à cette carte : frais de transport, restauration rapide, activités sportives et culturelles. La carte permet également d'avoir accès aux logements et aux restaurants universitaires.

Premier équipement

À l'appréciation du responsable de formation, un ordinateur portable pourra être mis à disposition de l'apprenti pendant la durée de son contrat.

Aide au permis de conduire

Il s'agit d'une aide forfaitaire d'un montant de 500 € qui s'adresse aux apprenants remplissant les conditions suivantes : être âgé d'au moins 18 ans, être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution et être engagé dans un parcours d'obtention du permis B.

Aide mobili-jeune

Destinée aux alternants de moins de 30 ans en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Attribuée par Action Logement, elle a pour but de prendre en charge une partie du loyer acquitté par le jeune. Le montant de la subvention, compris entre 10 et 100 euros par mois, dépend du salaire touché par l'alternant. Mobili-jeune est versée pendant toute la formation en alternance pour une durée maximale de 3 ans. L'aide est accordée après déduction de l'APL sur le loyer et dans la limite du loyer restant dû : les deux aides sont donc cumulables. En dehors des conditions d'âge et d'études, le jeune ne doit pas percevoir plus de 1 678,85 euros mensuels bruts (montant 2022 du Smic), et le logement doit être occupé durant la période de formation en alternance et faire l'objet d'un bail, d'une convention d'occupation en foyer ou en résidence sociale, ou d'un avenant au bail si le logement est une colocation.

Aide Personnalisée au Logement (APL)

La plus connue des aides au logement demeure l'APL. Étudiants comme alternants y ont droit pour les aider à prendre en charge une partie de leur loyer. Pour savoir si vous êtes éligible, vous pouvez effectuer une simulation sur le site internet de la Caisse d'allocations familiales (CAF).

La garantie VISALE

La garantie VISALE est un dispositif servant de caution aux apprenants. Elle dispense de ce fait le locataire de présenter toute autre caution à son bailleur. Il faut respecter un plafond de ressources de 1 500 € net par mois. Le logement doit être la résidence principale de l'apprenti et le loyer ne peut pas excéder 1 300 € net mensuels. <https://fo.visale.fr/#/fr/login>

Loca-Pass

Pour limiter l'impact financier du dépôt de garantie, l'avance Loca-Pass vous offre un prêt à taux zéro destiné à régler votre caution auprès du bailleur. Les aides octroyées aux jeunes étant en permanence mises à jour, consultez le site www.toutsurmesfinances.com.

La prime d'activité

Aide de la CAF qui permet de compléter le salaire des alternants. Pour en bénéficier, il faut être âgé de 18 ans ou plus, avoir une activité professionnelle ou être indemnisé au titre du chômage partiel/technique, et percevoir un revenu mensuel supérieur à 1 028,96 €. Tout comme les aides au logement, son montant dépend de vos ressources et de votre situation ; vous devez les déclarer tous les trois mois via votre compte CAF.

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël
SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus
Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com



Aides transport

Pass ZOU : en tant qu'apprenti, vous avez droit à des tarifs préférentiels proposés par la SNCF TER Région Sud. Pour 90 € au lieu de 110 €, vous avez les déplacements illimités en bus et train ZOU ! du 1er septembre au 31 août, y compris les week-ends et vacances, sur vos trajets scolaires ou de loisirs (des réductions peuvent être appliquées pour les familles nombreuses ou à revenu modeste). Pour bénéficier de ces tarifs, il faut simplement avoir moins de 26 ans.

Le pass Culture

Le pass Culture est une somme allouée, via une application mobile dédiée, pour les dépenses de places de cinéma, de concert, de théâtre, d'entrées au musée, de cours de musique ou d'achats en librairie. Créé à l'initiative du ministère de la Culture, cet outil numérique gratuit vise à faciliter l'accès aux sorties et biens culturels pour les jeunes. La somme de 300 € est créditée aux 18 ans du jeune et est valable pendant 2 ans. <https://passe.culture.fr/>

Télépéages moins chers

Ulys campus : bénéficiez d'une réduction de -30 % sur vos dépenses de péage, appliquée dès 10 allers-retours dans le mois (20 passages). Plus d'informations : <https://www.vinci-autoroutes.com/fr/actualites/services-et-aires/ulyss-campus-offre-telepeage-etudiants/>

Insertion professionnelle et poursuite d'études

1. Insertion professionnelle

Les alternants n'ayant pas encore trouvé d'entreprise bénéficient d'un accompagnement personnalisé afin de maximiser leurs chances d'insertion professionnelle. Dès la rentrée, le responsable entreprise met en place un programme dédié pour les aider à décrocher un contrat d'alternance.

Dans ce cadre, des ateliers de Techniques de Recherche d'Emploi (TRE) sont organisés tous les mercredis et incluent : un travail sur la rédaction et l'optimisation du CV, une préparation aux entretiens d'embauche, et une méthodologie pour la prospection des entreprises et le développement d'un réseau professionnel. Cet accompagnement est assuré de juin à décembre. Pour toute question ou inscription aux ateliers, il est recommandé de prendre contact avec le responsable entreprise.

2. Poursuite d'études

Afin d'accompagner les alternants dans la construction de leur avenir, le CFA organise une journée dédiée à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle au mois d'avril. Cet événement est l'occasion de rencontrer des entreprises locales, de découvrir leurs opportunités d'emploi et d'échanger avec des recruteurs ; d'explorer les possibilités de poursuite d'études, avec la présentation de formations complémentaires et de cursus adaptés aux différents parcours professionnels ; et d'obtenir des conseils personnalisés pour faire un choix éclairé entre l'entrée dans la vie active et la poursuite d'un parcours de formation. Une journée Job Dating est également organisée début septembre pour rencontrer nos partenaires, et un suivi post-formation (enquête d'insertion professionnelle) est réalisé 6 mois après la sortie.

Consignes de sécurité

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël
SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus
Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com



HAUTEUR

- J'utilise des échafaudages ou une plateforme pour les travaux en hauteur ;
- J'informe en cas d'anomalie ;
- Le montage, le démontage ou la vérification sont confiés aux personnes formées.

POUSSIÈRES

- Je me protège des poussières : utilisation d'aspiration, humidification des poussières...

ENGINS

- Je suis attentif aux engins en circulation, j'utilise les circulations pour les piétons ;
- Je porte des vêtements à haute visibilité ;
- J'utilise les engins pour lesquels je suis formé, après autorisation du chef d'entreprise.

MACHINES

- J'utilise les machines après autorisation du chef d'entreprise et explication de leur fonctionnement ;
- Je respecte les distances de sécurité par rapport aux lignes électriques aériennes ou souterraines.

POSTURES

- J'aménage mon poste de travail en vue de réduire les postures défavorables.

MANUTENTION

- J'utilise les aides à la manutention à disposition. Je n'hésite pas à demander de l'aide à mes collègues.

EPI

- Je n'interviens que dans les situations où je suis habilité et autorisé à travailler par mon employeur ;
- Je mets mes EPI et je respecte les procédures.

Nos partenaires

[Logos à réinsérer dans la version finale : Proxima, Groupe HDI (RBTP, FATP, C2R, AMTP), Varester]

Proxima Intérim. Proxima Intérim nous accompagne dans l'identification de profils issus de l'insertion professionnelle ainsi que de professionnels déjà en poste. L'agence délègue également des alternants aux entreprises utilisatrices, renforçant ainsi les passerelles vers l'emploi durable.

Groupe HDI (RBTP, FATP, C2R, AMTP). Le Groupe HDI s'implique activement dans notre dispositif en mettant à disposition du matériel pédagogique, en prêtant du matériel pour les formations pratiques et en embauchant régulièrement des alternants au sein de ses différentes entités.

VARESTER. VARESTER contribue à l'insertion de nos apprenants par l'intégration d'alternants directement dans ses équipes, leur permettant ainsi de bénéficier d'une expérience professionnelle concrète et encadrée.

France Travail & les Missions Locales. Ces partenaires institutionnels nous soutiennent dans le repérage et l'accompagnement des publics en parcours d'insertion. Ils jouent un rôle essentiel dans la constitution des promotions et dans la mise en relation avec les entreprises.

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël
SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus
Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com

Adresses utiles

- Service Académique de l'Inspection de l'Apprentissage – Place Lucien Laye, 13261 Aix-en-Provence – 04 88 04 00 10 ;
- Service Régional de la Formation et du Développement – 04 13 59 36 00 ;
- DREETS PACA – CS 10009 – 23-25 rue Borde, 13285 Marseille Cedex 8 – 04 88 04 00 10 ;
- AGEFIPH (soutien au développement de l'emploi des personnes handicapées : services et aides financières pour les entreprises et les personnes) – B1, Arteparc de Bachasson, rue de la Carrière de Bachasson – 0 800 11 10 09 ;
- MDPH du Var – Tél : 04 94 18 79 00 – mdph83@var.fr – www.mdph-var.fr ;
- Handi-Pacte 83 (accompagnement des personnes handicapées en milieu scolaire et professionnel) – www.handi-pacte.org ;
- CAP emploi Var – 147, rue Henri Vienne, 83000 Toulon – 04 94 22 36 16 ;
- SSE Toulon (accompagnement médical et aménagements adaptés) – sse@univ-tln.fr – 04 94 14 24 70 ;
- Crous Nice-Toulon – handicap@crous-nice.fr / social@crous-nice.fr ;
- Association Phar83 – contact@phar83.fr ;
- PAS du Var – pas.var@ac-nice.fr.

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint-Raphaël
SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus
Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
Contact : 06 46 23 97 00 – nsarfati@istyaform.com